



Mode d'emploi établissements

Initiative du Club de la mobilité, le Challenge de la Mobilité propose aux établissements préoccupés par les enjeux environnementaux d'organiser en interne un défi ludique sur le thème de la mobilité. Dans chaque établissement, un référent est en charge de diffuser l'information et mobiliser les salariés.

Le challenge de la mobilité

Le Challenge de la Mobilité permet aux établissements participants d'agir en faveur de l'environnement et de limiter ainsi les risques liés à la santé et la sécurité :

- tester au moins une fois dans l'année un mode alternatif aux autosolistes réguliers ;
- communiquer auprès des salariés sur les solutions possibles pour les trajets domicile-travail ;
- évaluer les pratiques des salariés sur le trajet domicile-travail et les effets d'un Plan de mobilité

- conforter les salariés qui ont déjà l'habitude d'utiliser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Qui est concerné ?

Tous les établissements publics, privés ou associatifs et quelle que soit leur taille, situés dans une agglomération participante.

Un site d'un établissement multi-sites peut s'inscrire isolément.